

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

Arrêté n° 2024-343
prorogeant l'arrêté n°2024-147

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

32 RUE JACQUES PETIT 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté n°2024-147 en date du 07/03/2024

CONSIDÉRANT que les travaux électriques ne sont pas terminés (déplacement d'un coffret)

ARRETE

Article 1

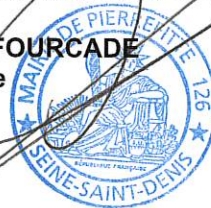
Les dispositions de l'arrêté 2024-147 du 07/03/2024, portant réglementation de la circulation 32 RUE JACQUES PETIT, sont prorogées jusqu'au 31/05/2024.

Article 2

L'entreprise TELEIS sera chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le 29 avril 2024

Michel FOURCADE
Le Maire



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.